



# Association Française du Corps Arbitral Multisports

Déclarée à la Préfecture de PARIS le 7 Janvier 1986 N°86/00  
Président d'honneur **Nelson PAILLOU**

INTERNET : <http://WWW.arbitre-afcam.org>

## **CODE DE L'ARBITRE UNSS / AFCAM**

Union Nationale Sport Scolaire & Association Française Corps Arbitral Multisports

### **L'ARBITRE ou le JUGE doit :**

- 1-Apprendre et faire respecter les règles du jeu,
- 2-Se perfectionner en participant aux séances de formation,
- 3-Savoir apprécier l'esprit du jeu,
- 4-Refuser toute forme de tricherie,
- 5-Veiller en toute circonstance à être objectif et impartial,
- 6-Rester maître de soi et du jeu, en respectant l'équité sportive,
- 7-Respecter les sportifs, entraîneurs, dirigeants et spectateurs,
- 8-Etre loyal et exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive,
- 9-Faciliter la communication entre les arbitres,
- 10-Ne jamais critiquer un autre arbitre de sa discipline ou d'une autre discipline,
- 11-S'investir dans son club pour parler de l'arbitrage,
- 12-Auprès des jeunes et des Associations, aider à promouvoir de nouveaux talents dans l'arbitrage.

UNSS

FEDERATION

AFCAM

Agrément MINISTERE des SPORTS n°75 B 04.24 du 08 Novembre 1994 - Membre Associé CNOSF 14 Mai 2003  
Siège Social : Maison du Sport Français 1, Avenue Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13  
Président 06 88 06 21 75 N° SIRET 448 102 715 00029